

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 12/06/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Isabelle MASSEBEUF, Patricia PICARD, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (Excusé, donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE-DALZON (Excusée représentée par Patricia PICARD), Cécile DUCHAMP (Excusée), Sandrine GENEST (Excusée) – Jean-Yves MEYER (Excusé) –

N° 19

AVENANT 2 A LA CONVENTION 2020-2022

ASSOCIATION TETRAKTYS

Rapporteur : Virginie BONNET-FERRAND

Adopté à la majorité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé

Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Isabelle MASSEBEUF

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu Le projet d'avenant n°2 à la convention entre le SMERGC et l'association Tetraktys

Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la Présidente à signer le projet d'avenant 2 à la convention annexée et les documents afférents.